

Concours section : CPIP INTERNE 2025

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : SJQOV624 UF

Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : CPIP (INTERNE)

Session : 2025

Epreuve : CAS PRATIQUE

Date de l'épreuve : 22 janvier 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

SPIP de ...

A l'attention de la directrice fonctionnelle
des services pénitentiaires d'insertion et de probation,

Le 22 janvier 2025

Objet : Mise en place d'un groupe de parole sur les violences
intrafamiliales en milieu ouvert

Annexe : Fiche action "Groupe de parole sur les violences intrafamiliales"

Dans le cadre de votre demande de mise en place d'un groupe de parole axé sur les violences intrafamiliales vous trouverez ci-après un projet développé et formalisé sous la forme d'une fiche action pour réaliser cette action en milieu ouvert.

Il convient dans un premier temps de fixer le cadre de l'action de groupe (I) puis dans un second temps de déterminer quelles seront les actions et les intervenants les plus pertinents pour atteindre les objectifs fixés (II)

I- Le cadre général de l'action de groupe de parole

Le groupe de parole est une action qui doit être préparée en amont par une équipe afin de déterminer les besoins matériels et les objectifs à atteindre (A), puis les participants les plus sensibles à ce type d'action (B)

L'objectif principal de cette action de groupe est la lutte et la prévention de la récidive en matière de violences intrafamiliales. Afin de limiter au mieux le risque de récidive, il est nécessaire que la personne placée sous main de justice comprenne pourquoi elle a été condamnée et quelles sont les conséquences de ses actes.

L'action du groupe de parole doit être mise en place par un binôme de Conseiller d'Insertion et de Probation qui peut se faire aider du psychologue présent au sein de la structure, ainsi que par le référent violence conjugal. Ils pourront élaborer tous ensemble un schéma d'action à réaliser lors des différentes séances du groupe de parole que les deux CPIP animeront conjointement.

Afin de limiter au maximum les coûts de l'action, il peut être envisagé de réaliser cette action au sein même des locaux du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Il faut par la suite fixer le nombre de sessions auxquelles les personnes placées sous main de justice devront se rendre pour que la mesure prenne son sens. Il paraît opportun de ne pas réaliser des sessions trop longues, environ deux ou trois heures par jour, à raison de six jours pour permettre une action proche de la durée habituelle des stages de lutte contre les violences intrafamiliales tout en laissant du temps de réflexion entre chaque session.

Pour que ce groupe de parole soit efficace, il faut également choisir avec attention les participants.

Les violences intrafamiliales peuvent concerner beaucoup d'auteurs ayant commis des infractions variées. Pour que le groupe fonctionne il peut être intéressant de convoier des auteurs de violences physiques, de violences verbales

ou bien encore de harcèlement. Cette diversité d'infraction pourra illustrer tous les types de violences qui peuvent être réprimées et ainsi faire comprendre à ces auteurs toutes les implications de leur comportement sur les victimes.

Sur ce type d'action courte et dans le champs d'action du milieu ouvert il est intéressant de cibler des personnes placées sous main de justice qui présentent un risque de récidive moyen, qui ne sont pas totalement opaque à la mesure qui les concernent suite à la décision de justice.

Former un groupe de dix personnes placées sous main de justice permet de fonctionner avec un groupe restreint ce qui peut permettre une bonne cohésion de groupe et les mettre plus facilement à l'aise et en confiance.

Une fois le groupe établi, l'ensemble des acteurs vont pouvoir élaborer les différents ateliers et choisir les intervenants les plus percutants pour réaliser les objectifs fixés (II)

II- La réalisation d'ateliers et l'intervention d'acteurs utile à la lutte contre le risque de récidive

Pour rendre le groupe de parole vivant, il faut réaliser des ateliers vivants (A) et faire intervenir des acteurs extérieurs (B)

Afin d'essayer de lutter au mieux contre le risque de récidive il faut tout d'abord commencer par expliquer ce qu'est la violence. Souvent les auteurs de violences ne comprennent pas ce qu'ils ont fait de mal. Il peut donc être intéressant de commencer par leur demander ce qu'est la violence pour eux puis de leur proposer plusieurs actions et de leur demander de les qualifier en violent, non violent. Ensuite, une fois qu'un contexte de confiance s'instaure il peut être intéressant de leur demander de s'expliquer sur les raisons de leur présence et de leur condamnations. le choix des participants permettra de rapprocher certains auteurs qui se reconnaîtront dans leur situation

facilitant ainsi la communication entre eux.

Le choix des intervenants extérieurs est aussi important que le choix des participants

Il peut être important de faire intervenir le magistrat référant des violences intrafamiliales pour faire un point sur la législation. Ce dernier pourra évoquer les différentes sanctions, les formes que les peines peuvent prendre et parfois expliquer le choix de certaines peines qui peut varier d'un condamné à un autre.

Il est également envisageable de faire intervenir un membre d'une association d'aide aux victimes pour que les prévenus prennent conscience des conséquences de leurs actes.

Si certaines victimes sont favorables, les confronter à des auteurs de violences intrafamiliales peut être aussi bénéfique aux victimes qu'aux auteurs, initiant ainsi une justice restaurative, en permettant aux auteurs et aux victimes de comprendre certaines choses et certains comportements.

Il peut être envisagé, en fonction du retour de cette action, de réaliser ces rencontres en dehors des locaux du SPIP pour quitter le cadre judiciaire, et sollicitant des locaux à la Haine de la commune. Il peut également être intéressant de mélanger des personnes placées sous main de justice détenues et libre.

Concours section : CPIP INTERNE 2025

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : SJQOV624 UF

Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : CPIP INTERNE

Session : 2025

Epreuve : Cas pratique

Date de l'épreuve : 22 janvier 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Ministère de la

Annexe

Justice

SPIP de ---

Fiche action: Groupe de parole sur
les violences intrafamiliales

Présentation du groupe:

Objectifs : Lutte contre le risque de
récidive et prise de conscience de la
définition des violences

Lieu : Locaux du SPIP

Durée : Six jours, session de trois heures.

Composition

Membres : 2 conseillers insertion probation
pour animation du groupe de parole
Présence ponctuelle du psychologue

Participants

10 personnes placées sous main de
justice présentant un risque
moyen de récidive. Auteurs de
violences intrafamiliales
Situation pénale : Libre.

ACTIONS PROPOSEES

- Definition de la violence
- Entente sur le parcours de chacun (sur la base du volontariat)
- Mise en place de jeux

PARTENARIATS

- Intervention du magistrat référent VIF
- Intervention d'association de victime voir des victimes elles même

Améliorations envisagées

- Dans des locaux extérieurs
- Mélange milieu ouvert / milieu fermé

